

RÈGLEMENT ACCUEIL JEUNES

Nom – Prénom du jeune:

L'Accueil Jeunes est un espace dédié aux adolescents de 11 à 17 ans.

Pour les activités de l'Accueil Jeunes, priorité sera donnée aux habitants de l'île de Noirmoutier.

Toute inscription à une activité n'est valide que si le paiement est effectué et la fiche d'inscription remplie et signée par le responsable légal.

Pour annuler une inscription à une activité, l'équipe d'animation devra être prévenue au minimum 5 jours ouvrés avant la date. A défaut, elle se réserve le droit de désinscrire le jeune de toutes les activités proposées pour la période de vacances concernées et/ou la suivante. De plus, sauf pour les cas de force majeure – événements familiaux, santé... – et uniquement sur présentation d'un justificatif, il ne sera procédé à aucun remboursement.

En m'inscrivant au service Animation Jeunesse, je m'engage à respecter les règles suivantes, pour le bon fonctionnement de l'accueil :

- L'accès à la structure se fait uniquement par la porte d'entrée prévue à cet effet (les autres portes étant réservées aux sorties de secours)
- A chaque fois que je viens à l'Accueil Jeunes, je dois signaler ma présence en m'inscrivant sur le tableau prévu à cet effet
- Je dois respecter les autres (jeunes et adultes) dans mes gestes, mes paroles et mes actions à l'Accueil Jeunes comme à l'extérieur ou lors de sorties
- Chacun doit pouvoir utiliser les jeux et équipements : il est nécessaire de gérer son temps de passage pour que tous y aient accès.
- Je dois respecter le matériel mis à disposition. Ce matériel doit être rangé après chaque utilisation.
- Toute dégradation doit être signalée à un responsable.
- Je dois respecter les locaux à l'intérieur comme à l'extérieur. L'accès à la mezzanine est strictement interdit sans les animateurs. Les déchets doivent être mis à la poubelle et le nettoyage peut être effectué par les jeunes lorsque cela est nécessaire.
- Il est strictement interdit d'introduire ou de consommer de l'alcool, boisson énergisante ou toute autre substance illicite ainsi que des objets dangereux dans le périmètre de l'Espace Grain de Sel.
- Il est strictement interdit de fumer à proximité et dans les locaux. A l'extérieur, la zone fumeurs est limitée à la terrasse couverte et les mégots doivent être jetés dans les cendriers prévus à cet effet.

En cas de non-respect de ce règlement, l'équipe de l'Espace Grain de Sel se réserve le droit d'exclure un jeune temporairement ou définitivement.

Signature du responsable légal :

Signature du jeune :